



TARIFS 2022 (TTC)

SEMIL Sogeba +33 (0)4-94-29-42-64
 6 quai du port accueil@portbandol.fr
 83 150 BANDOL carenage@portbandol.fr
 https://www.portbandol.fr

AR Prefecture

083-218300093-20211004-DEL2021100106-DE
 Reçu le 04/10/2021
 Publié le 04/10/2021

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGEUR)	REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC		
	- DE 10 M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2
Escale diurne (forfait)	8,30 €	-	-
Jour (+ taxe séjour 0,22€/pers)	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	6,40 € 12,20 €	0,90 € 1,50 €
Mois	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	85,70 € 206,70 €	10,70 € 23,70 €
Année	-	798,50 €	92,20 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
< 80 m ²	80,00 €
> 80 m ²	92,20 €
ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN (SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN)	20%
FRAIS DE GESTION DE LOCATION (SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	40%

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs	300,00 €
Garantie d'usage	
Container poubelle	34,60 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES PORTUAIRES NOUVEAUX	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
PAR M ² ET PAR AN	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de vente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :

- PV TTC = prix de vente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (gasoil, bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de vente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS A LA STATION D'AVITAILLEMENT
Méthode de fixation des prix de vente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement
PV TTC = (PHA HT x 1,25 / 1000) + TVA en vigueur

CARBURANTS LIVRES A QUAI
Méthode de fixation des prix de vente au litre des carburants livrés à quai
PV TTC = PHA HT + TVA en vigueur
Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC